

Bonjour,

J'ai bien pris connaissance de votre courriel concernant l'abaissement de la vitesse à 80 km/h et je vous remercie.

Sachez que **je suis cosignataire** de la proposition de loi n°936 du député Vincent Descoeur qui permettra aux Présidents des Départements de relever les vitesses là où ils l'estiment nécessaire, en commençant par relever la vitesse à 90 km/h sur tout ou partie du réseau secondaire qu'ils gèrent ([http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/propositions/pion0936/\(index\)/propositions-loi](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/propositions/pion0936/(index)/propositions-loi)). Examinée hier, cette proposition de loi a été rejeté par la majorité La République en marche et par le Gouvernement.

Vous trouverez ici le scrutin sur le texte, qui montre que j'ai voté CONTRE la demande de rejet de ce texte de la majorité LREM : [http://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/15/\(num\)/982](http://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/15/(num)/982)

Je condamne la décision unilatérale du gouvernement de limiter la vitesse à 80km/h sur les routes secondaire. Le Gouvernement refuse de rendre publics les résultats de l'expérimentation du passage à 80 km/h. L'association 40 millions d'automobilistes les a reconstitués à partir des données du Ministère de l'Intérieur sur 86 kilomètres d'expérimentation. L'étude conclut à « l'inefficacité de la mesure d'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h ». Le nombre de morts sur les tronçons passés à 80 km/h en 2015 n'a pas baissé et le nombre de blessés légers a même augmenté. Cette décision est totalement déconnectée des réalités du terrain. **En matière de sécurité routière, je défends l'aménagement des créneaux de dépassement, l'investissement pour les routes, l'amélioration de la viabilité hivernale.** Il y a des routes où l'on peut très bien rouler à 90 km/h, d'autres qu'il faudrait passer à 70 km/h. **La limitation générale à 80 km/h n'a aucun sens.** S'agissant de la sécurité des automobilistes, cette mesure, dont l'application serait uniforme et étendue sans discernement à l'ensemble du réseau, ne tient aucun compte des investissements réalisés par les collectivités pour améliorer leurs infrastructures, diminuer les temps de parcours vers les autoroutes et, dans le même temps, renforcer les conditions de sécurité des automobilistes.

Je vous confie le soin de transmettre ma réponse aux 346 habitants de ma circonscription.

Cordialement,

Virginie DUBY-MULLER

Député de Haute-Savoie